

Déclaration du SNUDI-**FO** 53 au GT du 7 février 2019

Je suis présente à ce groupe de travail ce jeudi 7 février 2019 en tant que représentante de la FNEC FP FO au Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) et en tant qu'élue SNUDI-FO à la CAPD.

Notre organisation considère que **le mouvement des enseignants du 1er degré relève des prérogatives exclusives de la CAPD et donc des délégués du personnel que les professeurs des écoles du département viennent d'élire.**

FO ne reconnaît donc pas le CTSD comme une instance consultative pouvant examiner la circulaire relative au mouvement des enseignants du 1er degré.

Les élus du personnel du 1er degré unanimes, et les organisations représentatives au CTSD vous ont informé solennellement, Monsieur le directeur académique, lors de la réunion de la CAPD du 23 janvier, qu'ils n'accepteraient ni la remise en cause des prérogatives de la CAPD ni celle des règles départementales du mouvement, négociées en CAPD depuis de longues années et qui ont fait leur preuve. Nous vous avons clairement affirmé unanimement notre opposition à toute remise en cause des deux phases de saisie des vœux, à la réintroduction de vœux géographiques, à la modification d'attribution des priorités légales. Nous avons unanimement rappelé que nos organisations syndicales étaient prêtes à appeler l'ensemble des personnels à la mobilisation.

Par ailleurs notre organisation considère que la modification d'attribution des priorités légales et les points attribués en fonction de situations individuelles et particulières pourraient remettre en question l'AGS comme élément principal dans le calcul du barème, et par conséquent l'équité et la transparence dans les opérations de mouvement.

Force Ouvrière refuse donc d'accompagner la mise en œuvre des nouvelles règles départementales du mouvement, qui sont en opposition avec les attentes et les besoins des professeurs des écoles.

Pour toutes ces raisons, notre organisation ne peut pas accepter de participer à ce groupe de travail et par conséquent, tout en regrettant que le Ministre ne nous laisse pas d'autre choix qu'amplifier la mobilisation jusqu'au rétablissement des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel 1er degré et jusqu'au retrait des nouvelles règles qu'il veut imposer pour les mutations à compter du mouvement 2019, je vais **quitter cette réunion.**